Les crédits

tenne. Par conséquent, les 365 000 \$ de l'allocation fédérale se traduisent, en fait, par une contribution en espèces importante de la radio, de la télévision, de la presse et des commanditaires du secteur corporatif.

[Traduction]

Mme le vice-président: Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Mme le vice-président: Les autres questions restentelles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé à la Chambre le jeudi 27 février 1992, moins les montants adoptés à titre de crédits provisoires, soit agréé.

Mme le vice-président: Puisque c'est aujourd'hui le dernier jour désigné pour la période des crédits se terminant le 23 juin 1992, la Chambre procédera comme d'habitude pour étudier et disposer du projet de loi de crédits. Étant donné les pratiques récentes adoptées à la Chambre, plaît-il aux députés que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1992–1993.

Le Budget des dépenses principal de cette année totalise 160,5 milliards de dollars. Dans ce budget, le gouvernement demande au Parlement d'approuver une nouvelle autorisation de dépenser de 48,8 milliards de dollars. Le reste, soit 111,7 milliards, représente des paiements législatifs déjà approuvés par le Parlement. Le Budget des dépenses principal reflète l'engagement du gouvernement d'éliminer le gaspillage et l'inefficacité, et de se départir d'activités et d'organisations qui ne répondent plus à un besoin vital, de manière à réduire les coûts et à rétablir un équilibre entre la demande de services fédéraux au Canada et la capacité des contribuables de les financer. Nous avons déjà beaucoup fait à cet égard depuis sept ans.

Les dépenses au chapitre des programmes ne représentent plus que 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 en 1984.

Au cours de la période, la croissance annuelle des dépenses de programmes, y compris les salaires de la fonction publique, s'est située en moyenne à 4,0 p. 100 seulement, alors que le taux d'inflation moyen se situait à 4,3 p. 100.

Ces résultats témoignent de la volonté du gouvernement d'accroître l'efficacité de ses services par un contrôle rigoureux des dépenses et par la mise en oeuvre de méthodes de gestion innovatrices. Ces résultats démontrent également la volonté du gouvernement d'assurer une bonne gestion et une utilisation avisée de l'argent des contribuables. Notre dossier démontre que nous avons atteint notre objectif.

L'augmentation annuelle du Budget principal des dépenses résulte d'un certain nombre de décisions et de facteurs liés aux budgets des quelque 135 programmes administrés par 116 ministères, agences et sociétés d'État mentionnés dans le Budget des dépenses.

Cette hausse peut se diviser en deux grandes catégories: les redressements touchant des crédits statutaires, qui représentent une augmentation nette de 1,3 milliard de dollars, et les modifications apportées aux crédits votés, qui atteignent 1,7 milliard de dollars.

Les dépenses statutaires s'élèvent à 112,1 milliards de dollars ou à 70 p. 100 du budget total. Ces dépenses comprennent notamment: d'importants transferts fédéraux aux Canadiens au titre de la sécurité de la vieillesse, des suppléments du revenu garanti, des allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage; des transferts aux provinces dans le cadre du programme de péréquation sur le chapitre de la santé, de l'enseignement et de l'aide sociale; des programmes généraux de la fonction publique; et le service de la dette publique.

Il importe de remarquer, madame la Présidente, que le principal facteur de croissance de la partie votée du Budget des dépenses principal réside dans le report des crédits prévus initialement dans le Budget supplémentaire des dépenses de 1991–1992. Les crédits approuvés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses de